https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/decret-n-2018-767-du-31-aout-2018-relatif-au-financement-des-mandataires-judiciaires-a-la-protection-des-majeurs/
Décret n° 2018-767 du 31 août 2018 relatif au financement des mandataires judiciaires à la protection des majeurs
31/08/2018
Ce texte détermine les règles de calcul du coût des mesures de protection juridiques exercées par les mandataires judiciaires à la protection des majeurs et ordonnées par l'autorité judiciaire au titre du mandat spécial auquel il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice ou au titre de la curatelle, de la tutelle ou de la mesure d'accompagnement judiciaire.
Ce coût doit prendre en compte la nature des missions, le lieu de vie, les ressources et le patrimoine de la personne protégée.